

Bilan et perspectives suite aux « Assises » des métiers de l'ingénieur

Dans le prolongement des « Assises » ont été lancés 4 GT en parallèle :

- un GT sur les questions de GPEC
- un GT sur les questions de parcours et de mobilité
- un GT sur les écoles et la formation continue
- un GT sur les « chantiers ministériels spécifiques » (autrement dit consacrés à la rénovation de la gestion des ITPE).

I/ Les avancées des différents chantiers

Indépendamment ou parallèlement au chantier GPEC, des avancées ont pu être réalisées dans le cadre des autres GT. En particulier, les points suivants peuvent être soulignés :

a) sur le thème parcours et mobilité :

Sur ce thème, les attentes des ingénieurs, exprimées notamment lors des forums régionaux et lors de la journée « Assises » de juillet 2013, portaient principalement sur la levée des freins à la mobilité et sur la diversification des parcours professionnels. Ce GT a associé des représentants du MAAF, du MEDDE, de Météo France et de l'IGN. Les travaux ont visé en particulier à améliorer le partage d'information et l'harmonisation des pratiques entre les 4 employeurs cités.

Trois thèmes de travail ont plus particulièrement émergé :

- les mobilités
- le dispositif de reconnaissance de spécialistes et d'experts
- les parcours professionnels et l'avancement.

Les travaux menés par le sous-groupe ont permis de formuler 18 propositions d'actions. Certaines étaient de mise en œuvre rapide mais d'autres restent tributaires de décisions à prendre (notamment l'harmonisation des cycles de mobilité avec le MAAF).

Des 18 fiches-action produites par le GT, on peut retenir les avancées concrètes suivantes, mises en œuvre avec le MAAF :

- le rapprochement des règles d'arbitrage inter-corps pour rendre plus lisibles les résultats des CAP pour les agents et définir les réserves qui peuvent y être apportées
- une coordination renforcée en matière d'avis rendus par les CAP
- la création au MAAF de « collèges de domaines », dispositif comparable au dispositif MEEM des comités de domaine, pour développer la reconnaissance de l'expertise ; les collèges de domaine sont en train de se mettre en place au MAAF, ils sont « interopérables » avec les comités de domaine du MEEM.

b) Sur le thème écoles et formation continue

- Un dispositif d'échange d'étudiants en 3^{ème} année a été conçu entre 5 écoles (ENM, ENGEES, ENTPE, ENSG, et Agro sup Dijon)

c) sur le thème chantiers ministériels spécifiques

Plusieurs actions visant spécifiquement le corps des ITPE ont été menées dans le cadre du dialogue social ministériel :

- accès facilité aux postes « bâtiment – constructions publiques » des autres ministères par une publication systématique dans l'application MOBILITE depuis le cycle 2014-5
- amélioration des règles d'affectation des lauréats de la LA ITPE et de l'examen professionnel et mise en place de nouvelles conditions d'affectation des élèves en sortie d'école
- élargissement des emplois éligibles pour l'accès à IC1 et IC2
- publication le 10/07/2015 du décret améliorant les conditions de retour sur l'emploi d'ICTPE des ingénieurs auparavant sur autres statuts d'emploi (DATE notamment)
- publication au printemps permettant aux ICTPE de rester sur leur emploi au-delà de la durée réglementaire de 10 ans sur le même poste s'ils sont à moins de 2 ans de la retraite (passage au Conseil d'Etat le 3/05/16)
- actualisation de la charte de gestion, diffusée en octobre 2014
- démarches de création d'emplois d'ICTPE au MAAF et au ministère de l'Intérieur

II/ Les enseignements du chantier GPEC

Le chantier GPEC, à la fois dans sa première phase puis dans l'activation du GT présidé par JC Ruyschaert, a mis en lumière les principaux enseignements suivants :

- il n'existe pas UN métier d'ingénieur, mais DES métiers ; pour autant, l'ingénieur n'est pas nécessairement et exclusivement enfermé dans une spécialité
- en réalité, les besoins du ministère sont pluriels : des ingénieurs experts ou spécialistes, des ingénieurs qui, à partir d'un bagage technique, vont développer des compétences complémentaires (aptitude à construire des partenariats et à mobiliser un réseau, par exemple), des ingénieurs qui vont acquérir au cours de leur parcours une maîtrise de différents domaines d'intervention des ingénieurs, pour intégrer les différentes politiques publiques de nos ministères, dans une dimension transversale, à l'échelle d'un projet, d'un territoire...
- les ministères ne peuvent, dans leur périmètre actuel, ni se passer d'une pluralité de ressources en termes d'ingénierie (complémentarité des différents corps d'ingénieurs présents au sein de nos services), ni totalement conforter les compétences techniques de ses ingénieurs sans développer des parcours alternés avec d'autres employeurs (opérateurs, collectivités territoriales notamment) ; pour autant, il a en son sein un corps d'ingénieurs « de référence », qui occupe aujourd'hui des postes dans un panel large de domaines d'activité, et couvre l'ensemble de la chaîne hiérarchique
- quelle que soit l'origine des ingénieurs intervenant pour les MEEM-MLHD, il apparaît essentiel de consolider un socle de culture commune, garant de valeurs ministérielles autour du service public et des champs d'intervention de nos ministères.
- des évolutions doivent s'opérer tant dans les modes de recrutement, dans les formations, initiales et continues, dans les parcours professionnels, et dans les modes de travail, pour assurer la pérennité et l'adaptabilité de compétences des ingénieurs au meilleur niveau au sein des ministères.

III/ Les pistes de travail et le plan d'action RH

Les travaux et les perspectives ouverts par les Assises, au-delà des avancées déjà présentées, ont vocation à se poursuivre en dehors de ce cadre ; au demeurant, certains chantiers vont dépasser le champ d'intervention des ingénieurs et bénéficier à l'ensemble des personnels de nos ministères.

a) Chantier écoles

La formation initiale d'ingénieur est pour la plupart des ingénieurs du service public la première étape, essentielle mais non exclusive, de l'acquisition de la compétence technique. Il faut noter que le service public offre également, via ses dispositifs de promotion interne, des possibilités de trajectoires différentes, fondées sur l'acquisition progressive de la compétence par l'expérience pratique et opérationnelle, ceci venant enrichir la palette globale des formes de la compétence technique.

L'intérêt de la formation d'ingénieur par rapport à des formations plus académiques est de fournir, au-delà des connaissances scientifiques de dimension technique indispensables, une formation plus globale intégrant une compréhension plus large de la société via les disciplines liées aux sciences humaines et sociales. La formation d'ingénieur est aussi un moment important d'acquisition d'une première expérience européenne et internationale, de la découverte de contextes professionnels divers à travers les stages et projets.

L'approfondissement des connaissances scientifiques et techniques se fait également à travers un ensemble de formations initiales complémentaires, masters, mastères spécialisés, mais aussi dans la cadre de la formation par la recherche, le doctorat constituant une étape importante dans l'acquisition d'une expertise technique.

La diversification des cursus de formation initiale, ainsi que des modes de recrutement, est un élément clé pour faire évoluer les ressources du ministère en ingénieurs, ce qui est nécessaire au regard des besoins de portage des politiques publiques, notamment dans les opérateurs et compte tenu de l'évolution du contexte institutionnel. Aussi, sommes – nous collectivement dans l'obligation de faire évoluer les champs suivants :

1. Insertion professionnelle et employabilité, primo-affectation
2. Métiers, Carrières, trajectoires professionnelles
3. Concours, recrutement, diversification et ouverture
4. Identité de l'ENTPE, identité du corps des ITPE
5. Europe et International
6. Formation continue

b) travail sur les compétences des jeunes ingénieurs

Le chantier écoles peut s'appuyer sur un travail lancé par le ministère sur les compétences attendues des jeunes ingénieurs. Ce travail vise à adapter le contenu de leur formation initiale pour être en capacité de mieux répondre aux besoins des services et favoriser leur parcours

professionnel ultérieur. Il s'agit de s'assurer de l'employabilité des élèves en sortie d'école en veillant à l'adéquation entre les compétences acquises en formation initiale et celles utiles pour exercer les métiers du ministère au regard de la nouvelle posture de l'Etat.

Ce socle de compétences attendues des jeunes ingénieurs devrait inclure :

- un socle de compétences scientifiques et techniques correspondant aux besoins des domaines d'activité ministériels présents et à venir ; il doit aussi leur permettre d'intégrer dans leurs actions les apports de professionnels d'autres disciplines ;
- des compétences transversales de type méthodologie de résolution de problèmes, économie, droit, ou finances, sociologie des organisations, systèmes d'information, à même d'accompagner leurs activités de contrôle régaliens et de pilotage de projets complexes ;
- des compétences managériales de gestion de projets, animation d'équipes et de réseaux dans un contexte de changement ;
- une culture renforcée des enjeux de la transition énergétique et de la croissance verte ainsi que des positionnements attendus au service de l'État ;
- des stages pratiques opérationnels d'une durée et d'un niveau suffisant à même de faciliter par la suite l'exercice du métier d'ingénieur de l'État dans ses dimensions régaliennes et partenariats.

Si certaines compétences peuvent être acquises tout au long du parcours professionnel par l'expérience professionnelle et la formation continue, la formation initiale dispensée par les écoles et au premier chef par l'ENTPE doit être d'un niveau suffisant pour tirer tout le parti des actions de professionnalisation utiles complémentaires dans les différents champs d'activité ministériels.

Les enjeux de compétences techniques spécialisées impliquent de favoriser les échanges en 3ème année entre école (notamment pour les métiers de l'eau et de la biodiversité avec l'ENGEES) et de proposer des formations complémentaires aux élèves ingénieurs souhaitant approfondir ces thématiques sous réserve que ceux-ci correspondent aux besoins des services.

Au-delà de compétences techniques incontournables pour porter et mettre en œuvre les politiques publiques ministérielles, il ressort de ces différents travaux que l'ingénieur doit aussi acquérir et/ou renforcer des compétences plus administratives ou transversales qui permettent notamment de mieux appréhender l'évolution de la posture de l'État et d'accompagner les transformations à venir.

c) travail sur les parcours professionnels

Les parcours professionnels sont aujourd'hui à la fois différents et moins lisibles que par le passé. Paradoxalement, le champ des politiques publiques portées par nos ministères est plus large, mais le périmètre ministériel stricto sensu s'est « rétréci », suite aux vagues de décentralisation, de réorganisation des services de l'Etat et à la constitution d'opérateurs. La mobilité est rendue plus difficile, avec des postes moins nombreux, une concurrence accrue sur les postes mais des poches de vacance structurelle qui cohabitent avec des sureffectifs rémanents dans certains services.

Trois axes de travail ont été lancés par la DRH, qui dépassent les seuls ingénieurs mais les concernent en premier lieu :

→ la promotion de « parcours alternés », la mise en place d'un réseau RH des opérateurs et dans cette dynamique la création d'un cadre d'action commun aux MEEM-MLDH et ses opérateurs afin de faciliter les mobilités entre services et opérateurs

→ une réflexion plus globale pour lever les freins à la mobilité et mieux répartir les effectifs et les compétences dans un contexte budgétaire contraint

→ une réflexion sur la cotation des postes

d) projet ITPE

Plus spécifiquement concernant le principal corps d'ingénieurs géré par les MEEM-MLHD, un projet managérial ambitieux est en cours d'élaboration. Il doit permettre la reconnaissance de l'apport et de la place particuliers de ce corps au sein de l'encadrement des MEEM-MLHD.